



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-039

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2026

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2025-01-31-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL LE MARTROI (45) (1 page)	Page 4
R24-2025-09-26-00036 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Association AUX ECURIES DES ANGLONNIERES EQUIRETRAITE (45) (1 page)	Page 6
R24-2025-09-04-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL CHEMIN (45) (1 page)	Page 8
R24-2025-08-27-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL DE CAROLAS (45) (1 page)	Page 10
R24-2025-08-22-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL LES COSSONS - Monsieur VALTAT Christophe (45) (1 page)	Page 12
R24-2025-07-29-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? EARL LES MORILLES - Monsieur BAUDRON Christophe (45) (1 page)	Page 14
R24-2025-09-01-00043 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? GAEC LEFAUCHEUX - Messieurs LEFAUCHEUX Nicolas, Vivien, Emilien et Jean-Louis (45) (1 page)	Page 16
R24-2025-08-26-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Madame LUCHARD Léa (45) (1 page)	Page 18
R24-2025-09-26-00035 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur BEAUVALLET Alexandre - SCEA EZERVILLE (45) (1 page)	Page 20
R24-2025-08-21-00011 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur DUMOULIN Alexis (45) (1 page)	Page 22
R24-2025-09-23-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur LE GRELLE Godefroy - GAEC SAINTE MARIE (45) (2 pages)	Page 24
R24-2025-09-01-00041 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur LEFAUCHEUX Emilien - GAEC LEFAUCHEUX (45) (1 page)	Page 27
R24-2025-09-01-00042 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur LEFAUCHEUX Vivien - GAEC LEFAUCHEUX (45) (1 page)	Page 29
R24-2025-08-25-00013 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?? Monsieur PAILLET Adrien (45) (1 page)	Page 31

R24-2025-09-10-00010 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter **??**SCEA DE DOMECY (45) (1 page) Page 33

R24-2026-01-30-00013 - Arrêté de prolongation des délais d'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles **??**Monsieur PONTLEVE Emmanuel (45) (3 pages) Page 35

Rectorat Centre-Val de Loire /

R24-2026-02-05-00001 - arrêté portant délégation de signature aux chefs d'établissement pour les actes de gestion relatifs aux congés de maladie, de maternité ou pour adoption et de paternité **??** (9 pages) Page 39

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région

Centre-Val de Loire /

R24-2026-02-04-00003 - Arrêté délégation signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à monsieur DELAVOËT SGAR (13 pages) Page 49

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-01-31-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL LE MARTROI (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-021

Le Directeur départemental
à
EARL « LE MARTROI »
Messieurs BOITARD Stéphane et Jean-
François
Le Martroi
45150 - FEROLLES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **68 ha 72 a 58 ca**
situés sur les communes d'ORLEANS, SAINT-JEAN-LE-BLANC et SANDILLON
Parcelles : 45234 EH26 - 45286 AV115 - 45300 D584-D585-D229-D230-D582-D599-D600-D601-
D616-D617-D227-ZH9-ZH21-ZH22

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 31/01/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 31/05/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 13/03/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-26-00036

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Association AUX ECURIES DES ANGLONNIERES
EQUIRETRAITE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Marine DABDOUBI
Tél. 02 38 52 46 80
Dossier n° 25-45-172

Le Directeur départemental
à
Association « AUX ECURIES DES
ANGLONNIERES EQUIRETRAITE »
Mairie
Rue de Villemurlin
45600 SAINT-FLORENT

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **52 ha 05 a 57 ca**
situés sur les communes de LION-EN-SULLIAS et SAINT-FLORENT
Parcelles : 45184 AL307-AL308-AL309-AL310-AL311-AL312-AL313-AL314-AL315-AL317-AL318-
AL319-AL320-AL321-AL327-AL328 45277 AD70-AD71-AD74-AD75-AD76-AD77

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 26/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-04-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL CHEMIN (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-154

Le Directeur départemental
à
EARL « CHEMIN »
Monsieur CHEMIN Emmanuel
2 Impasse du Clos Romainville
45340 – BEAUNE-LA-ROLANDE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **12 ha 35 a 84 ca**
situés sur la commune de BEAUNE-LA-ROLANDE
Parcelles : 45030 ZD13-ZD14-ZD15

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 04/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 16/10/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-08-27-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DE CAROLAS (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-160

Le Directeur départemental
à
EARL « DE CAROLAS »
Monsieur BELLETOISE Nicolas,
Madame BELLETOISE Carole et
Monsieur MOUSSET Deny
1 Rue de l'Abreuvoir
45480 - CHATILLON-LE-ROI

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **38 ha 56 a 97 ca**
situés sur la commune d'OUTARVILLE
Parcelles : 45240 ZP21-ZP22-ZP23-ZP1-ZP19-ZP20

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/08/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 27/12/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 16/10/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-08-22-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL LES COSSONS - Monsieur VALTAT
Christophe (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-155

Le Directeur départemental
à
EARL « LES COSSONS »
Monsieur VALTAT Christophe
Les Cossons
45220 – SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **3 ha 94 a 37 ca**
situés sur la commune d'AMILLY
Parcelle : 45004 ZN47

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 22/08/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 22/12/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. A ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. A cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 16/10/2025 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-07-29-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL LES MORILLES - Monsieur BAUDRON
Christophe (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-137

Le Directeur départemental
à
EARL « LES MORILLES »
Monsieur BAUDRON Christophe
123 Route de la Forêt
45210 – GRISELLES

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **8 ha 64 a 78 ca**
situés sur la commune de CHAPELON
Parcelles : 45078 B420-B537-ZC24-ZD11-ZE11

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 29/07/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 29/11/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-01-00043

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC LEFAUCHEUX - Messieurs LEFAUCHEUX
Nicolas, Vivien, Emilien et Jean-Louis (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-163

Le Directeur départemental
à
GAEC « LEFAUCHEUX »
Messieurs LEFAUCHEUX Nicolas, Vivien,
Emilien et Jean-Louis
Ferme de l'Epine
45600 - SULLY-SUR-LOIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée, modifiée de : **108 ha 45 a 86 ca**
situés sur la commune de SULLY-SUR-LOIRE
Parcelles : 45315 AB28-AB29-AB30-AB36-AB37-AB61-AB62 (en partie)-AB63 (en partie)-AB64 (en
partie)-AB65 (en partie)-AB69-AB74-AB75-AB76-AB77-AB78-AB81-AB171-AB217-AB240-AB242-
AB248-AB250-AB267-AB269-AB296-AB306-AB308-AB311-AB314-AL320-AM108-AM272-AM471-
AM472-AM475-AM477-AS413-AT107-AT108 (en partie)-AT109 (en partie)-AT111-AT112-AT505-
AT508-AT509-AT647-AT648-AT692-AV92-AV129-AV161

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-08-26-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame LUCHARD Léa (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-157

Le Directeur départemental
à
Madame LUCHARD Léa
7 Rue du Marchais
45300 – BOUILLY-EN-GATINAIS

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **122 ha 82 a 29 ca**
situés sur les communes de BOUILLY-EN-GATINAIS, BOUZONVILLE-AUX-BOIS et VRIGNY
Parcelles : 45045 ZP84-YB34-YB35-YB36-ZY6-YD9-YC21-ZY32-AB67-AB68-YC10-YC17-YC25-
YC30-YC32-YD11-ZP76-ZY1-ZY12-ZY13-YC12-YC18-ZH96-ZP112-ZP114-YC11-YC19-YC31-ZP110-
ZY10-ZY11-YC22-YD8-YD10-ZH95-ZL93-ZO77-ZY30-YD22-YD23-YI12-ZY33-ZH90-ZH91-ZH93-
ZH89-YC20-ZY9 – 45047 ZK56-ZK55-ZK57-ZK58 – 45347 ZM9-AH268

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/08/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 26/12/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-26-00035

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur BEAUVALLET Alexandre - SCEA
EZERVILLE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-169

Le Directeur départemental
à
Monsieur BEAUVALLET Alexandre
SCEA « EZERVILLE »
34 Rue SAINT Samson
Ezerville
45300 - ENGENVILLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans la SCEA « EZERVILLE » à
ENGENVILLE (Entrée de M. BEAUVALLET Alexandre en tant qu'associé exploitant -
Cession de parts entre associés – Transformation de l'EARL « DOMINIQUE CARTIÉ » en
SCEA « EZERVILLE »)

Pour une superficie sollicitée de : **103 ha 50 a 85 ca**

situés sur les communes d'ENGENVILLE et GUIGNEVILLE

Parcelles : 45133 H670-ZL27-ZL42-ZL43-ZL44-ZL45-ZL159-ZM1-ZN2-ZN3-ZN16-ZN30-ZN31-
ZN48-ZO6-ZO7-ZO26-ZP7-ZK29-ZL28-ZN4-ZN26-ZN76-ZO35-ZP15-ZK22-ZL29-ZN19-ZN32-
ZO5-ZP16-ZP17-ZK28-ZN25-ZP30-ZL81-ZL82-ZL85-ZN17-ZP18-ZL144-ZN131 – 45162 ZV16-ZV5

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 26/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-08-21-00011

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur DUMOULIN Alexis (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-153

Le Directeur départemental
à
Monsieur DUMOULIN Alexis
La Bérangerie
45250 - OUZOUEUR-SUR-TREZEE

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **84 ha 85 a 32 ca**
situés sur les communes de BEAULIEU-SUR-LOIRE, BONNY-SUR-LOIRE et BRIARE
Parcelles : 45029 YN80-YN81-YN84-YN85-YN60-YN79 – 45040 ZV133-ZW39-ZV20-ZV25-
ZV245-A64-A66-A68-A72-A74-A75-A78-A87-A1629-A1631-A1633-A1635-A1637-A1641-A1650-
ZP94-ZP95-ZP182-ZV134-ZV146-ZV148-ZV160-ZW42-ZW72-ZW73-ZW74-ZV149-ZW41-ZW40-
A85-A86-A76-A1709-A1712-A1711 – 45053 ZA2-ZA4-ZA3-ZA1

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 21/08/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 21/12/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-23-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur LE GRELLE Godefroy - GAEC SAINTE
MARIE (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-165

Le Directeur départemental
à
Monsieur LE GRELLE Godefroy
GAEC « SAINTE MARIE »
Domaine Ste Marie des Gués
45570 - OUZOUEUR-SUR-LOIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans le GAEC « SAINTE MARIE » à
OUZOUEUR-SUR-LOIRE (Entrée de M. LE GRELLE Godefroy en tant qu'associé exploitant -
Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée, modifiée de : **486 ha 26 a 73 ca**
situés sur les communes de BONNÉE, CERDON-DU-LOIRET, COULLONS, DAMPIERRE-EN-
BURLY et OUZOUEUR-SUR-LOIRE

Parcelles : 45039 D79-D82-D83-D84-D87-D109-D333-ZK18-ZK16-ZK17 – 45063 AH242-AH255-
AH258-AH263-AH264-AH265-AH266-AH267-AH272-AH274 – 45108 A661-A733-A658-A659-
A660-A662-F91-A656-A657-A198-A203-A205-A206-A207-A208-A212-A213-A215-A222-A223-
A225-A226-A227-A228-A240-A242-A665-A676-A861-A864-F89-F92-F93-F95-F96-F97-F99-F100-
F101-F103-F141-F591-A211 – 45122 Terres de bords de Loire non cadastrées - 45244 G96-G98-
G178-G596-G598-G602-G651-G1142-G1145-G1146-H191-H215-H273-H274-H282-H285-D41-
D243-D245-D248-I57-I58-I314-I90-I91-I288-I290-I312-I313-I42-I43-I44-I45-I46-I128-I318-I320-
I322-I82-I83-I84-I117-I121-I123-I124-I248-I250-I266-H9-H11-H14-H15-H20-H21-H26-H27-H28-
H29-H30-H34-H35-H36-H37-H38-H39-H40-H41-H42-H43-H44-H45-H46-H47-H48-H49-H50-
H51-H52-H53-H54-H55-H56-H57-H58-H67-H68-H69-H70-H71-H72-H73-H74-H75-H157-H164-
H166-H170-H184-H192-H194-H195-H196-H199-H276-H279-H280-H284-I48-I49-I50-I51-I54-I55-
I60-I61-I135-I207-I209-I319-I321-I323-I200-I201-I203-I237-I273-I274-I311-D27-D28-D29-D30-D31-
D32-D246-D251-D252-G594-G600-H193-G1-G3-G90-Terres de bords de Loire non cadastrées

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 23/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le
délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé
jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 23/01/2026, si aucune décision préfectorale ne
vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A
votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être
délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-01-00041

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur LEFAUCHEUX Emilien - GAEC
LEFAUCHEUX (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-161

Le Directeur départemental
à
Monsieur LEFAUCHEUX Emilien
GAEC « LEFAUCHEUX »
Ferme de l'Épine
45600 - SULLY-SUR-LOIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans le GAEC « LEFAUCHEUX » à SULLY-SUR-LOIRE (Entrée de M. LEFAUCHEUX Emilien en tant qu'associé exploitant - Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **175 ha 58 a 42 ca**

situés sur les communes d'OUVROUER-LES-CHAMPS, SIGLOY et SULLY-SUR-LOIRE
Parcelles : 45241 ZE33 – 45311 ZH43 – 45315 AV35-AW138-AW393-AV79-AV83-AV84-AV325-AW105-AW106-AW109-AW112-AW113-AW114-AW115-AW116-AW125-AW126-AW127-AW128-AW129-AW130-AW318-AV55-AV57-AV58-AV59-AV60-AV61-AV77-AV85-AV425-AV38-AV71-AV419-AV421-AV423-AV86-Terres de bords de Loire non cadastrées

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-01-00042

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur LEFAUCHEUX Vivien - GAEC
LEFAUCHEUX (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-162

Le Directeur départemental
à
Monsieur LEFAUCHEUX Vivien
GAEC « LEFAUCHEUX »
Ferme de l'Épine
45600 - SULLY-SUR-LOIRE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception

d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

relative à des modifications qui vont intervenir dans le GAEC « LEFAUCHEUX » à SULLY-SUR-LOIRE (Entrée de M. LEFAUCHEUX Vivien en tant qu'associé exploitant - Cession de parts entre associés)

Pour une superficie sollicitée de : **175 ha 58 a 42 ca**

situés sur les communes d'OUVROUER-LES-CHAMPS, SIGLOY et SULLY-SUR-LOIRE
Parcelles : 45241 ZE33 – 45311 ZH43 – 45315 AV35-AW138-AW393-AV79-AV83-AV84-AV325-AW105-AW106-AW109-AW112-AW113-AW114-AW115-AW116-AW125-AW126-AW127-AW128-AW129-AW130-AW318-AV55-AV57-AV58-AV59-AV60-AV61-AV77-AV85-AV425-AV38-AV71-AV419-AV421-AV423-AV86-Terres de bords de Loire non cadastrées

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-08-25-00013

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Monsieur PAILLET Adrien (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-156

Le Directeur départemental
à
Monsieur PAILLET Adrien
50 Rue de Saint Lyé
Lieu-dit « Bouilly »
45410 - TRINAY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **30 ha 81 a 52 ca**
situés sur la commune de LION-EN-BEAUCE
Parcelles : 45183 ZK2-ZK29

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/08/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 25/12/2025, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2025-09-10-00010

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA DE DOMECY (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 25-45-164

Le Directeur départemental
à
SCEA « DE DOME CY »
Messieurs PERDEREAU Clément, Charles
et Arthur
Ferme de Rouilly
45520 - GIDY

**CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter**

Pour une superficie sollicitée de : **169 ha 59 a 98 ca**
situés sur les communes de HUETRE et SOUGY
Parcelles : 45166 ZH21-ZD10-ZE14-ZE16-ZE18-ZE13-ZE11-ZE15 – 45313 ZS3-ZC51-ZC12-ZC31-
ZC21-ZK2-ZC13-ZC52-ZC1-ZC2-ZC53-ZB18-ZB17-ZB30-F337-ZB29-ZC9-ZC10-ZC32-ZM49-
ZM50-ZS1

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 10/09/2025

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 10/01/2026, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2026-01-30-00013

Arrêté de prolongation des délais d'instruction
d'une demande d'autorisation d'exploiter au
titre du contrôle des structures des exploitations
agricoles

Monsieur PONTLEVE Emmanuel (45)

ARRETE

de prolongation des délais d'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles

La préfète de la région Centre-Val de Loire
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-12 et R.331-1 à R.331-7 ;

VU le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU l'arrêté préfectoral régional du 4 août 2021, entré en vigueur le 5 août 2021, portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°25.083 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à Madame Virginie JORISSEN, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2026 portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à Madame Isaline LEROY, et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isaline LEROY à Madame Hélène RENAUT, s'agissant des actes, décisions et correspondances relatifs au schéma directeur régional des exploitations agricoles et au contrôle des structures des exploitations agricoles ;

VU la demande d'autorisation préalable d'exploiter complète en date du 26 octobre 2025 ;

- présentée par Monsieur PONTLEVE Emmanuel
- demeurant 30 Rue des Perrons – 45490 TREILLES-EN-GATINAIS
- exploitant 103ha 75a 00ca – SAUP 142ha 45a 00ca et dont le siège d'exploitation se situe sur la commune de TREILLES-EN-GATINAIS
- main d'œuvre salariée en C.D.I. sur l'exploitation : néant

en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une surface de 39ha 07a 29ca correspondant aux parcelles suivantes :

- commune de : GIROLLES

- références cadastrales : ZX19/ ZW9/ ZW10/ ZX20

- commune de : NARGIS

- références cadastrales : ZH128/ ZV34/ ZW12

- commune de : PREFONTAINES

- références cadastrales : ZY2/ YB3/ ZV34/ ZX40/ ZY29/ ZY3/ ZY8/ ZO114/ ZY6/ ZY7/ ZY35/ YB5/ YB4/ ZX28

CONSIDÉRANT la nécessité d'étudier l'ensemble des demandes concurrentes relatives à la reprise de ces parcelles ;

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires du Loiret ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai de 4 mois dont dispose l'autorité administrative pour statuer sur la demande d'autorisation préalable d'exploiter déposée par le demandeur est prolongé jusqu'à 6 mois, à compter de la date d'enregistrement du dossier.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire, le directeur départemental des territoires du Loiret et les maires de GIROLLES, NARGIS et PRÉFONTAINES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2026
Pour la préfète de la région Centre-Val de Loire
et par délégation
La chef du service régional
de l'économie agricole et rurale
Signé : Isaline LEROY

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Rectorat Centre-Val de Loire

R24-2026-02-05-00001

arrêté portant délégation de signature aux chefs
d'établissement pour les actes de gestion relatifs
aux congés de maladie, de maternité ou pour
adoption et de paternité

**RECTORAT DE L'ACADEMIE
D'ORLEANS-TOURS**

ARRÊTÉ

portant délégation de signature aux chefs d'établissement
pour les actes de gestion relatifs aux congés de maladie,
de maternité ou pour adoption et de paternité

Le recteur de la région académique Centre-Val de Loire
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique,

VU le code de l'éducation et notamment l'article R. 911-89,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025 modifiant les livres Ier et II du code général de la fonction publique et relatif aux dispositions réglementaires du livre III du même code ;

VU le décret du 26 juin 2024 portant nomination du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours – M. AGRESTI Jean-Philippe

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'établissement dont la liste est fixée par l'annexe jointe au présent arrêté, à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

- aux congés de maladie prévus à l'article L. 822-1 du code général de la fonction publique, aux articles 12 et 13 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986,
- aux congés pour maternité ou pour adoption prévus aux articles L. 631-3 et L. 631-8 du code général de la fonction publique et à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986,

- au congé de paternité prévu à l'article L. 631-9 du code général de la fonction publique et à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986.

ARTICLE 2 : Les documents visés ci-dessus seront signés dans la forme :

Pour le recteur et par délégation,

le chef d'établissement

X

ARTICLE 3 : L'arrêté n° 66/2025 du 18 septembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général d'académie et les chefs d'établissement cités dans l'annexe jointe sont chargés, en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 05 février 2026

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours

Signé : Jean-Philippe AGRESTI

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
ABABSA EMMANUEL	0280007F	LYCEE GENERAL MARCEAU CHARTRES
ABAUTRET BLANDINE	0280755U	COLLEGE HELENE BOUCHER CHARTRES
AGNAN JEAN MARIE	0450782F	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VOLTAIRE ORLEANS
AGRECH JEROME	0180008L	LPO LYCEE DES METIERS PIERRE-EMILE MARTIN BOURGES
ALLAGUY SALACHY DAVID	0280022X	LP LYCEE DES METIERS MAURICE VIOLLETTE DREUX
BERTHIER ANTOINE	0370793L	COLLEGE ALBERT CAMUS MONTBAZON
ALLOUIS JEROME	0371418R	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JACQUES DE VAUCANSON TOURS
ANDRE MICHEL	0451484U	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANÇOIS VILLON BEAUGENCY
ARAGON FRANÇOIS	0370771M	LP LYCEE DES METIERS VICTOR LALOUX TOURS
ATAYI GUEDEGBE PATRICK	0360016X	COLLEGE LES CAPUCINS CHATEAUROUX
ATCHAPA ISABELLE	0451483T	LYCEE POLYVALENT MAURICE GENEVOIX INGRE
AUPIC BRIGITTE	0370036N	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BALZAC TOURS
AUZELY EMMANUEL	0450787L	COLLEGE GUTENBERG LE MALESHERBOIS
AZEMA CATHERINE ROGER PASCALE	0360005K	LYCEE POLYVALENT PASTEUR LE BLANC
BACHELIER CLAIRE	0410015U	COLLEGE LAVOISIER OUCQUES-LA-NOUVELLE
BACHET OLIVIER	0370885L	COLLEGE MARIE-AMELIE LE FUR LANGEAIS
BAILLOUX FLORENCE	0450064A	LP LYCEE DES METIERS GAUDIER-BRZESKA SAINT-JEAN-DE-BRAYE
BAKOUAN CATHERINE	0410013S	COLLEGE LOUIS PASTEUR MOREE
BALLOT FANNY	0280656L	COLLEGE TOMAS DIVI CHATEAUDUN
BARBIER STEPHANE	0450005L	COLLEGE ROBERT GOUPIL BEAUGENCY
BARON VALERIE	0450051L	LYCEE POLYVALENT BENJAMIN FRANKLIN ORLEANS
BARREAU MICHELE	0180777X	COLLEGE JEAN RENOIR BOURGES
BAUER SARAH	0450840U	COLLEGE PAUL ELUARD CHALETTE-SUR-LOING
BAUJARD GREGORY	0180037T	COLLEGE EDOUARD VAILLANT VIERZON
BEAL NATHALIE	0360050J	EREA ERIC TABARLY CHATEAUROUX
BERTRAND LYDIE	0370006F	COLLEGE JOACHIM DU BELLAY CHATEAU-LA-VALLIERE
BIBARD MYRIAM	0360011S	LP LYCEE DES METIERS LES CHARMILLES CHATEAUROUX
BIDAULT NATHALIE	0280716B	COLLEGE PIERRE ET MARIE CURIE DREUX
BIGEARD OLIVIER	0360003H	LYCEE PROFESSIONNEL CHATEAUNEUF ARGENTON-SUR-CREUSE
BILAUD STEPHANE	0371211R	LP LYCEE DES METIERS BEAUREGARD CHATEAU-RENAULT
BINOCHÉ LUDIVINE	0451104F	EREA SIMONE VEIL AMILLY
BLANCHET MARIE-CLAUDE	0360496U	COLLEGE BEAULIEU CHATEAUROUX
BLARDAT STEPHANE	0370035M	LYCEE GENERAL DESCARTES TOURS
BLARY-SALADINI GERALD	0281077U	LPO LYCEE DES METIERS SILVIA MONFORT LUISANT
BLONSARD LAURENT	0360022D	COLLEGE CALMETTE ET GUERIN ECUEILLE
BLONSARD LAURENT	0360498W	COLLEGE LES SABLONS BUZANCAIS
BLOT HELENE	0370051E	COLLEGE DE MONTRESOR JEAN LEVEQUE MONTRESOR
BODEAU AURELIE	0370994E	COLLEGE HENRI BECQUEREL AVOINE
BOIS STEPHANE	0410016V	COLLEGE RENE CASSIN BEAUCE-LA-ROMAINE
BOLO LUMBROSO STEPHANE	0280044W	LYCEE POLYVALENT JEHAN DE BEAUCE CHARTRES
BONNETTAT SEBASTIEN	0371403Z	COLLEGE RENE CASSIN BALLAN-MIRE
BONNEUIL CHLOE	0180769N	COLLEGE JEAN MOULIN SAINT-AMAND-MONTROND
BOUCHART JEAN MICHEL	0450047G	COLLEGE CHARLES RIVIERE OLIVET
BOUILLIE CHRISTELLE	0360040Y	COLLEGE FERDINAND DE LESSEPS VATAN
BOUQUET MICHELINE	0370033K	COLLEGE PIERRE DE RONSARD TOURS
BOUTHORS XAVIER	0180710Z	COLLEGE CLAUDE DEBUSSY LA-GUERCHE-SUR-L'AUBOIS
BOUTHORS XAVIER	0180033N	COLLEGE MARGUERITE AUDOUX SANCOINS
BOZIER MARC	0410024D	COLLEGE HONORE DE BALZAC SAINT-AMAND-LONGPRE
BRAZ RUDY	0451245J	COLLEGE ERNEST BILDSTEIN GIEN
BRIAN REMY	0451069T	COLLEGE LE CLOS FERBOIS JARGEAU
BRIGAND SEBASTIEN	0360546Y	COLLEGE JEAN MOULIN SAINT-GAULTIER
BRION CAROLINE	0370768J	COLLEGE GEORGES BESSE LOCHES

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
BRODIER NATHALIE	0281038B	COLLEGE MOZART ANET
CABRERA GERALDINE	0180736C	COLLEGE LE COLOMBIER DUN-SUR-AURON
CADIER ISABELLE	0450023F	COLLEGE LE PRE DES ROIS LA-FERTE-SAINT-AUBIN
CARLI BASSET NICOLAS	0370023Z	COLLEGE HONORE RACAN NEUVY-LE-ROI
CARON LAVIOLETTE CORINNE	0280018T	COLLEGE LOUIS PERGAUD COURVILLE-SUR-EURE
CERTIN-SETTINI ANNE	0371316E	COLLEGE VALLEE VIOLETTE JOUE-LES-TOURS
CHARDAC AGNES	0371417P	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JEAN MONNET JOUE-LES-TOURS
CHARLOT GOHIER CHRISTELLE	0370038R	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE GRANDMONT TOURS
CHAUME NICOLAS	0360023E	COLLEGE SAINT-EXUPERY EGUZON-CHANTOME
FAUX ALLAIN-GERALD	0451068S	COLLEGE MONTABUZARD INGRE
CHENE FLORENT	0180586P	COLLEGE IRENE JOLIOT-CURIE MEHUN-SUR-YEVRE
CHENESSEAU FRANK	0450003J	COLLEGE JEAN MOULIN ARTENAY
CHERRIER DENIS	0450049J	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE POTHIER ORLEANS
CIRET BRUNO	0180005H	LYCEE GENERAL ALAIN-FOURNIER BOURGES
COLARD KATIA	0450063Z	COLLEGE VICTOR HUGO PUISEAUX
COLLET SAMUEL	0451719Z	COLLEGE NELSON MANDELA SAINT-AY
COLLONGEON PATRICE	0370037P	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHOISEUL TOURS
COLLOT FREDERIC	0410793P	COLLEGE LEONARD DE VINCI ROMORANTIN-LANTHENAY
CORMERAIS PATRICE	0280002A	COLLEGE JOACHIM DU BELLAY AUTHON DU PERCHE
COURJAULT PHILIPPE	0180006J	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MARGUERITE DE NAVARRE BOURGES
CYPRIEN MATTHIAS	0450043C	LYCEE PROFESSIONNEL JEANNETTE VERDIER MONTARGIS
DASSY VERONIQUE	0370054H	LP LYCEE DES METIERS MARTIN NADAUD SAINT-PIERRE-DES-CORPS
DAUDE FABIEN	0280883H	COLLEGE VICTOR HUGO CHARTRES
MOULIN GWENDAL	0370041U	COLLEGE MICHELET TOURS
DE BARROS ANTONIO	0180591V	COLLEGE SAINT-EXUPERY BOURGES
DE CESCO GREGORY	0410768M	COLLEGE JEAN EMOND VENDOME
DE NADAI FREDERIC	0371378X	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC LUYNES
DEBATS KARINE	0370887N	COLLEGE JULES ROMAINS SAINT-AVERTIN
DEBENEST STEPHANE	0450066C	LP LYCEE DES METIERS MAL LECLERC DE HAUTECLOCQUE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
DECHARTRE STEPHANE	0370010K	COLLEGE ALCUIN CORMERY
DECRETON ANNE-SOPHIE	0410714D	COLLEGE JOSEPH PAUL-BONCOUR SAINT-AIGNAN
DEGERT ANNE-SOPHIE	0450785J	COLLEGE JEANNE D'ARC ORLEANS
DEHMEJ CHAHIR	0451608D	COLLEGE GENEVIEVE DE GAULLE-ANTHONIOZ LES BORDES
DELACOUT SYLVIE	0370045Y	COLLEGE FRANÇOIS RABELAIS TOURS
DELANGUE ERIC	0370032J	LP LYCEE DES METIERS FRANÇOIS CLOUET TOURS
DELAUNOIS DOROTHEE	0410717G	COLLEGE GASTON JOLLET SALBRIS
SIMONEAU-LE SAGER ANGELIQUE	0371100V	LP LYCEE DES METIERS JOSEPH CUGNOT CHINON
DESCLOUX VINCENT	0371101W	COLLEGE CELESTIN FREINET SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN
DI NALLO BRUNO	0450050K	LYCEE POLYVALENT JEAN ZAY ORLEANS
DIEUDONNET DELPHINE	0371192V	COLLEGE ROGER JAHAN DESCARTES
HUGER BASILE	0370884K	COLLEGE MONTAIGNE TOURS
DORIGNE ANNE MATHILDE	0280659P	EREA FRANÇOIS TRUFFAUT MAINVILLIERS
DORVAL JEAN-PIERRE	0451304Y	LP LYCEE DES METIERS HOTELIER DE L'ORLEANAIS OLIVET
DROUET VALERIE	0280924C	COLLEGE PIERRE BROSOLETTA NOGENT-LE-ROU
DUBOIS FLORENCE	0451037H	LYCEE PROFESSIONNEL MARGUERITE AUDOUX GIEN
DUBOIS GWENAEL	0280702L	COLLEGE MARCEL PROUST ILLIERS-COMBRAY
DUJARDIN MARIANNE	0280034K	COLLEGE JEAN MACE MAINVILLIERS
DUSSON PHILIPPE	0451434P	COLLEGE JACQUES DE TRISTAN CLERY-SAINT-ANDRE
E SILVA PIEDADE	0451365P	COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE CHECY
ELLEAUME DAVID	0280957N	COLLEGE EMILE ZOLA CHATEAUDUN
ELLEAUME DAVID	0280015P	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EMILE ZOLA CHATEAUDUN
EPAUD ANNE DOMINIQUE	0450750W	LP LYCEE DES METIERS JEAN DE LA TAILLE PITHIVIERS
FABAS JEAN-MICHEL	0360028K	COLLEGE CONDORCET LEVROUX

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
FAKRI CYNTHIA	0180643B	COLLEGE LOUIS ARMAND SAINT-DOULCHARD
FARGE ARNAUD	0370009J	LYCEE POLYVALENT FRANÇOIS RABELAIS CHINON
FARRAIRE KARINE	0450007N	COLLEGE CHARLES DESVERGNES BELLEGARDE
FERRON ALAIN	0451035F	COLLEGE LOUIS PASTEUR LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN
FOURNIER VERONIQUE	0370993D	COLLEGE VAL DE L'INDRE MONTS
FOURRAGE DAVID	0410631N	COLLEGE PIERRE DE RONSARD MER
FRANÇOIS ISABELLE	0360525A	COLLEGE ALAIN-FOURNIER VALENCAY
GAGET JOEL	0450783G	COLLEGE JEAN JOUDIOU CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
GALHARDO CECILE	0370016S	LPO LYCEE DES METIERS THERESE PLANIOL LOCHES
GALICE-PACOT ERIC	0410002E	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANÇOIS PHILIBERT DESSAIGNES BLOIS
GALLAND NICOLAS	0410832G	LP LYCEE DES METIERS SONIA DELAUNAY BLOIS
GARCIA HELENE	0370791J	COLLEGE ARCHE DU LUDE JOUE-LES-TOURS
GAVINET ERIC	0410031L	LP LYCEE DES METIERS ANDRE AMPERE VENDOME
GAWLOWICZ SEVERINE	0280006E	COLLEGE FLORIMOND ROBERTET BROU
GEFFROY ROMUALD	0410715E	COLLEGE MARCEL CARNE VINEUIL
GERBAUD ERIC	0360544W	COLLEGE DENIS DIDEROT ISSOUDUN
GHADDAB SYLVIE	0451499K	COLLEGE L'ORBELLIERE OLIVET
GILET FABRICE	0410003F	COLLEGE BLOIS-BEGON
GODINAUD NAGIA	0451074Y	COLLEGE JACQUES PREVERT SAINT-JEAN-LE-BLANC
GOLDFARB VERONIQUE	0280700J	LP LYCEE DES METIERS JEAN-FELIX PAULSEN CHATEAUDUN
GONCALVES SEBASTIEN	0370007G	COLLEGE ANDRE BAUCHANT CHATEAU-RENAULT
GOSSET SYLVAIN	0180031L	COLLEGE FRANCINE LECA SANCERRE
GOUEFFON XAVIER	0371122U	COLLEGE CHOISEUL AMBOISE
GRENIER SYLVAIN	0280753S	COLLEGE NICOLAS ROBERT VERNOUILLET
GRIFFET ANNE	0451665R	COLLEGE LUCIE AUBRAC VILLEMANDEUR
GUECHI SEVERINE	0371159J	COLLEGE JEAN ZAY CHINON
GUEYE FLORENCE	0370013N	COLLEGE ANDRE DUCHESNE L'ILE-BOUCHARD
GUICHARD BENOIT	0180823X	LP LYCEE DES METIERS VAUVERT BOURGES
GUILLAUMET ISABELLE	0180025E	LP LYCEE DES METIERS JEAN GUEHENNO SAINT-AMAND-MONTROND
GUILLOT CHRISTOPHE	0410716F	COLLEGE JOSEPH CROCHETON VEUZAIN-SUR-LOIRE
GUILLOTEAU VINCENT	0410566T	COLLEGE CLEMENT JANEQUIN MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
HAON CHRISTELLE	0371158H	COLLEGE LA BRUYERE TOURS
HENRY ANNE-MARIE	0451450G	COLLEGE JEAN MERMOZ GIEN
HERMENT HELENE	0450041A	COLLEGE DU CHINCHON MONTARGIS
HERVY CATHERINE	0280869T	COLLEGE JEAN MONNET LA LOUPE
HOARAU SOPHIE	0360038W	COLLEGE JEAN ROSTAND TOURNON-SAINT-MARTIN
HOUCHOT ANTOINE	0451173F	COLLEGE ARISTIDE BRUANT COURTENAY
HOUDIER PATRICIA	0360721N	COLLEGE HONORE DE BALZAC ISSOUDUN
HOURY PAULA	0451038J	COLLEGE MONTJOIE SARAN
HUET LALOE FRANÇOISE	0360541T	COLLEGE ROSA PARKS CHATEAUROUX
HUGUET DU LORIN AUDRY	0451544J	COLLEGE ANDRE CHENE FLEURY-LES-AUBRAIS
HUMBERT ANNE	0410593X	COLLEGE BLOIS-VIENNE
HUSSON GILLES	0371123V	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN CHAPTAL AMBOISE
ISAMBERT PIETER	0280925D	LP LYCEE DES METIERS GILBERT COURTOIS DREUX
JALON SOPHIE	0370026C	RESEAU DES COLLEGES DE PREUILLY-SUR-CLAISE ET DU GRAND-PRESSIGNY
JARDAT FRANÇOISE	0360658V	COLLEGE ROMAIN ROLLAND DEOLS
JEGOUZO SANDRINE	0450061X	COLLEGE ALFRED DE MUSSET PATAY
JESSET DELPHINE	0371248F	COLLEGE ANDRE MALRAUX AMBOISE
JEUNE MAXIME	0451421A	COLLEGE ALICE ET JEAN PELLETIER ORLEANS
HILARION YVELYNE	0280040S	COLLEGE GASTON COUTE LES VILLAGES VOVEENS
LEBLANC JEAN-NOEL	0280001Z	COLLEGE JULES FERRY AUNEAU
JOUBERT FABIEN	0180004G	COLLEGE GEORGE SAND AVORD
JUNGES PIERRE	0370888P	LP LYCEE DES METIERS D'ARSONVAL JOUE-LES-TOURS

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
KELLER CATHERINE	0410790L	COLLEGE LES PROVINCES BLOIS
KELLER DIDIER	0410019Y	COLLEGE MAURICE GENEVOIX ROMORANTIN-LANTHENAY
KERNEIS ALAN	0180644C	COLLEGE FERNAND LEGER VIERZON
KHAY ABDELAZIZ	0451241E	COLLEGE ANDRE MALRAUX SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
KIEFFER KARINE	0410959V	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE CLAUDEL BLOIS
KONTAXAKIS KONSTA	0371099U	LP LYCEE DES METIERS HENRI BECQUEREL TOURS
LABONNETTE FREDERIC	0180593X	COLLEGE VICTOR HUGO BOURGES
LACHAUD SEVERINE	0360030M	COLLEGE VINCENT ROTINAT NEUVY-SAINT -SEPULCHRE
LACOUR PHILIPPE	0451443Z	COLLEGE DE LA FORET TRAINOU
LACOUR VIRGINIE	0450839T	COLLEGE SAINT-EXUPERY SAINT-JEAN-DE-BRAYE
LANGLET CELINE	0280701K	COLLEGE VAL DE VOISE GALLARDON
LARDUINAT PASCALE	0371204H	COLLEGE GEORGES BRASSENS ESVRES
LARDY NATHALIE	0360018Z	COLLEGE JOLIOT-CURIE CHATILLON-SUR-INDRE
LASSIAILLE CLAIRE	0410651K	COLLEGE LES PRESSIGNY SELLES-SUR-CHER
LAUMOND VINCENT	0360048G	COLLEGE LA FAYETTE CHATEAUROUX
LAUXIRE JEROME	0410860M	COLLEGE AUGUSTIN THIERRY BLOIS
LAUXIRE JEROME	0410001D	LYCEE POLYVALENT INTERNATIONAL ROBERT BADINTER BLOIS
LE MOUEL XAVIER-GOULVEN	0280903E	COLLEGE LOUIS-ARSENE MEUNIER NOGENT-LE-ROTRON
LE ROUX JEAN-JACQUES	0360044C	COLLEGE LE CLOS DE LA GARENNE CHABRIS
LE VENT STEPHANIE	0180646E	COLLEGE JEAN VALETTE SAINT-AMAND-MONTROND
LEBLANC JEAN-NOEL	0280035L	COLLEGE JEAN MOULIN NOGENT-LE-ROI
LEBOISNE FREDERIC	0370766G	COLLEGE JACQUES DECOUR SAINT-PIERRE-DES-CORPS
LEBOUC SEBASTIEN	0280889P	COLLEGE MICHEL CHASLES EPERNON
LEFEUVRE KARINE	0450062Y	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DUHAMEL DU MONCEAU PITHIVIERS
LEFEVRE CHRISTOPHE	0370040T	LP LYCEE DES METIERS ALBERT BAYET TOURS
LEGUILLON OLIVIER	0450006M	COLLEGE FREDERIC BAZILLE BEAUNE-LA-ROLANDE
LEHMANN AMAURY	0450786K	LP LYCEE DES METIERS PAUL GAUGUIN ORLEANS
LENA MATHIEU	0281197Z	LYCEE JOSEPHINE BAKER HANCHES
LEPAIN VALERIE	0371124W	COLLEGE LE REFLESSOIR BLERE
LETOURNEUR OPHELIE	0360720M	COLLEGE GEORGE SAND LA CHATRE
LEVEQUE MICHEL	0371391L	COLLEGE STALINGRAD SAINT-PIERRE-DES-CORPS
LEVEQUE STEPHANIE	0370792K	COLLEGE HENRI BERGSON SAINT-CYR-SUR-LOIRE
LEVEZIEL MARYLENE	0180592W	COLLEGE ALBERT CAMUS VIERZON
LEYRAT MARIE-PIERRE	0180009M	LP LYCEE DES METIERS JEAN DE BERRY BOURGES
LOISEAU YANNICK	0360043B	LYCEE POLYVALENT BLAISE PASCAL CHATEAUROUX
LORILLARD CLAIRE	0280019U	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ROTRON DREUX
LOUBRY CHRISTOPHE	0281060A	COLLEGE MARTIAL TAUGOURDEAU DREUX
LUDWIG MICKAEL	0450053N	COLLEGE DUNOIS ORLEANS
MACIAS MARIA CHRISTINA	0281055V	COLLEGE SOUTINE SAINT-PREST
MAISON CELINE	0280867R	COLLEGE FRANÇOIS RABELAIS CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES
MANCEAU RICHARD	0280865N	COLLEGE LOUIS ARMAND DREUX
MANGOT DAVID	0180721L	COLLEGE EMILE LITRE BOURGES
MANOT GILBERT	0180010N	LP LYCEE DES METIERS JEAN MERMOZ BOURGES
MARCHAND ANNE	0370765F	COLLEGE LEONARD DE VINCI TOURS
MARIET MICHAEL	0410899E	LYCEE POLYVALENT VAL DE LOIRE BLOIS
MARINIER NATHALIE	0371189S	COLLEGE GASTON HUET VOUVRAY
MARION PHILIPPE	0450042B	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DURZY VILLEMANDEUR
MARQUET BENEDICTE	0180036S	LPO LYCEE DES METIERS HENRI BRISSON VIERZON
MARTEGOUTTE LAETITIA	0370886M	COLLEGE JEAN PHILIPPE RAMEAU TOURS
MARTIAL VALERIE CHANTAL	0180019Y	COLLEGE BETHUNE-SULLY HENRICHEMONT
MARTINEZ CLARISSE	0451286D	COLLEGE LES CLORISSEAUX POILLY-LEZ-GIEN
MATHEVON EMMANUELLE	0371191U	COLLEGE LE PUIITS DE LA ROCHE RICHELIEU
MATHIEU JULIEN	0280751P	COLLEGE MATHURIN REGNIER CHARTRES

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
MAUGUIN PHILIPPE	0451462V	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JACQUES MONOD SAINT-JEAN-DE-BRAYE
MAZO SOPHIE	0370767H	COLLEGE PABLO NERUDA SAINT-PIERRE-DES-CORPS
MERILLON FABIENNE	0371397T	COLLEGE JEAN ROUX FONDETTES
MICHELUTTI CHRISTOPHE	0180732Y	COLLEGE JEAN ROSTAND SAINT-GERMAIN-DU-PUY
MONDOT FRANCESCA	0410030K	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RONSARD VENDOME
MONNERIE CHRISTEL	0180745M	COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD SANCERGUES
MONTALAND SANDRA	0410596A	COLLEGE ALPHONSE KARR MONDOUBLEAU
MONTANARI SEBASTIEN	0410005H	COLLEGE HUBERT FILLAY BRACIEUX
MOREAU ROSE	0410008L	COLLEGE JEAN ROSTAND LAMOTTE-BEUVRON
MOREL OLIVIER	0450004K	COLLEGE LOUIS-JOSEPH SOULAS BAZOCHES-LES-GALLERANDES
MORGANT VERONIQUE	0451449F	COLLEGE LA SOLOGNE TIGY
MORLET MARIE-ALIX	0281047L	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FULBERT CHARTRES
MOUTAUX CORINNE	0451067R	LP LYCEE DES METIERS JEAN LURCAT FLEURY-LES-AUBRAIS
MOUTAUX JEAN CHRISTOPHE	0451788Z	COLLEGE SIMONE VEIL PITHIVIERS
MURIN VALERIE	0451660K	COLLEGE VAL DE LOIRE SAINT-DENIS-EN-VAL
NACU CHRISTOPHE	0180007K	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JACQUES CŒUR BOURGES
NACU CHRISTOPHE	0180042Y	LYCEE PROFESSIONNEL JACQUES CŒUR BOURGES
NADEAU EMERIC	0360690E	COLLEGE JEAN MONNET CHATEAUROUX
NAPPEY ERIC	0451072W	COLLEGE PIERRE DE COUBERTIN SAINT-JEAN-DE-BRAYE
NEANT EMILIE	0280024Z	COLLEGE MARCEL PAGNOL VERNOUILLET
NERRAND EMMANUEL	0371210P	COLLEGE BALZAC AZAY-LE-RIDEAU
NEUVILLE PHILIPPE	0360033R	COLLEGE HERVE FAYE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
NIDOS FLORENCE	0280918W	COLLEGE ANATOLE FRANCE CHATEAUDUN
NIVET ARNAUD	0370995F	COLLEGE PIERRE DE RONSARD BOURGUEIL
NOEL EDDIE	0280657M	COLLEGE LES PETITS SENTIERS LUCE
NOUGUES JEAN-MICHEL	0280009H	LYCEE PROFESSIONNEL PHILIBERT DE L'ORME LUCE
OULD AMAR HAMDY	0451070U	COLLEGE MONTESQUIEU ORLEANS
PALACIN BERNARD	0370044X	COLLEGE ANATOLE FRANCE TOURS
PALLOT EMMANUELLE	0180013S 0180014T	COLLEGE AXEL KAHN CHATEAUMEILLANT COLLEGE AXEL KAHN - SITE DU CHATELET
PAPI CELINE	0360001F	COLLEGE FREDERIC CHOPIN AIGURANDE
PELE MARYSE	0360024F	LPO LYCEE DES METIERS BALZAC D'ALEMBERT ISSOUDUN
PETIT MARC	0450069F	COLLEGE MAX JACOB SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
PEU DUVALLOIN JONATHAN	0450034T	COLLEGE GUILLAUME DE LORRIS LORRIS
PEYHARDI BENOIT	0360009P	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PIERRE ET MARIE CURIE CHATEAUROUX
PICARD-BOUTET CHRISTELLE	0370769K	COLLEGE LAMARTINE TOURS
PIERRE CEDRIC	0450008P	COLLEGE ALBERT CAMUS BRIARE
POLIDORO FABIEN	0450055R	COLLEGE ETIENNE DOLET ORLEANS
POLITO CATHERINE	0370764E	COLLEGE JULES FERRY TOURS
PRADEL CELINE	0450016Y	COLLEGE HENRI BECQUEREL SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
PROREOL NAJOUA	0280884J	COLLEGE LOUIS BLERIOT TOURY
QUINNESIERE LAURENT	0410718H	LP LYCEE DES METIERS VAL DE CHER SAINT-AIGNAN
QUINODON BERENICE	0180002E	COLLEGE GERARD PHILIPPE AUBIGNY-SUR-NERE
RAPPY BRUNO	0370015R	COLLEGE MAURICE GENEVOIX LIGUEIL
RAUCH CECILE	0360543V	COLLEGE COLBERT CHATEAUROUX
RAVEL JEROME	0280021W	LPO LYCEE DES METIERS EDOUARD BRANLY DREUX
REDOR STEPHANE	0370001A	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LEONARD DE VINCI AMBOISE
REGUIGNE JEROME	0410035R	COLLEGE LOUIS PERGAUD NEUNG-SUR-BEUVRON
RENARD VALERIE	0280658N	COLLEGE ALBERT CAMUS DREUX
RENAUD KARINE	0450784H	COLLEGE CONDORCET FLEURY-LES-AUBRAIS
RETALI MICHAEL	0360719L	COLLEGE LES MENIGOUTTES LE BLANC
RETHO JEAN-CHRISTOPHE	0280756V	COLLEGE JEAN MOULIN CHARTRES
RICHY MAGALIE	0280866P	COLLEGE ALBERT SIDOISNE BONNEVAL

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
RIFFAULT JEROME	0180673J	COLLEGE JULES VERNE BOURGES
ROBIN MICKAEL	0280864M	LP LYCEE DES METIERS ELSA TRIOLET LUCE
ROIG JEAN-MARIE	0450038X	COLLEGE GASTON COUTE MEUNG-SUR-LOIRE
ROLLAND PATRICK	0280887M	COLLEGE LA LOGE DES BOIS SENONCHES
ROLLO MARYSE	0280033J	COLLEGE JEAN RACINE MAINTENON
ROSEAU SYLVIE	0180020Z	COLLEGE PHILIBERT LAUTISSIER LIGNIERES
ROSEVEGUE SEBASTIEN	0360037V	COLLEGE LOUIS PERGAUD SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE
SALDANHA JOSE-LUIS	0281021H	LP LYCEE DES METIERS SULLY NOGENT-LE-ROTROU
SALHI EMILIE	0450789N	COLLEGE LE GRAND CLOS MONTARGIS
SANCHIS BISBROUCK ANGELINE	0450029M	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE BERNARD PALISSY GIEN
SAUZEDDE PHILIPPE	0410595Z	COLLEGE SAINT EXUPERY LE CONTROIS EN SOLOGNE
SAWIKOWSKI PASCALE	0451442Y	LYCEE PROFESSIONNEL CHATEAU BLANC CHALETTE-SUR-LOING
SERISIER MYRIAM	0450790P	COLLEGE MAXIMILIEN DE SULLY SULLY-SUR-LOIRE
SEVESTRE MURIEL	0180028H	COLLEGE VOLTAIRE SAINT-FLORENT-SUR-CHER
SIBENALER NICOLAS	0280036M	LPO LYCEE DES METIERS REMI BELLEAU NOGENT-LE-ROTROU
SIMON GAVINET SYLVIA	0410952M	COLLEGE FRANÇOIS RABELAIS BLOIS
TORSET OLIVIER	0370024A	COLLEGE PATRICK BAUDRY NOUATRE
SIMONET JEAN	0280005D	COLLEGE MAURICE DE VLAMINCK BREZOLLES
SOLASSOL MYLENE	0280803W	COLLEGE EDOUARD HERRIOT LUCE
SOUCHET JULIETTE	0280016R	COLLEGE LA PAJOTTERIE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS
DAVID FRANÇOIS	0370039S	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PAUL-LOUIS COURIER TOURS
SOULIE SABINE	0370034L	COLLEGE BERNARD DE FONTENELLE SAVIGNY-SUR-LATHAN
SPEISSER ISABELLE	0450939B	COLLEGE ALAIN-FOURNIER ORLEANS
STARY LAURENCE	0371098T	COLLEGE BEAULIEU JOUE-LES-TOURS
STROMBONI THIERRY	0451787Y	COLLEGE MARY JACKSON DADONVILLE
SUPPIN LAURE	0451107J	COLLEGE DE LA VALLEE DE L OUANNE CHATEAU-RENARD
SZPAK JEAN-PIERRE	0451526P	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY ORLEANS
TESSIER ALEXANDRE	0371126Y	COLLEGE LA BECHELLERIE SAINT-CYR-SUR-LOIRE
THELOY LAUMOND ARMELLE	0360573C	COLLEGE STANISLAS LIMOUSIN ARDENTES
THIBAUT PIERRICK	0450937Z	COLLEGE ROBERT SCHUMAN AMILLY
THIEUX LAURENT	0370799T	COLLEGE RAOUL REBOUT MONTLOUIS-SUR-LOIRE
THIEUX SANDY	0370991B	COLLEGE PIERRE CORNEILLE TOURS
TIDANI MICHEL	0360008N	LYCEE GENERAL JEAN GIRAUDOUX CHATEAURoux
TOMAS BRUNO	0450040Z	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE EN FORET MONTARGIS
TORCHON ELIANE	0180024D	LYCEE POLYVALENT JEAN MOULIN SAINT-AMAND-MONTROND
TREGOTS ANTOINE	0450022E	COLLEGE PIERRE AUGUSTE RENOIR FERRIERES-EN-GATINAIS
TREUILLARD ALEXANDRE	0281043G	COLLEGE JEAN MONNET LUISANT
VAN HOOTEGEM EDUARD	0360019A	LYCEE POLYVALENT GEORGE SAND LA-CHATRE
VANNIER MARC	0180023C	COLLEGE JULIEN DUMAS NERONDES
VARGUES DIDIER	0410017W	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CLAUDE DE FRANCE ROMORANTIN-LANTHENAY
VARGUES FRANÇOISE	0450936Y	COLLEGE JEAN ROSTAND ORLEANS
VASSEUR MARIE-LAURENCE	0410632P	COLLEGE JOACHIM DU BELLAY MONTRICHARD
VENARD JULIETTE	0450045E	COLLEGE LEON DELAGRANGE NEUVILLE-AUX-BOIS
VENTRIBOUT REGIS	0410914W	COLLEGE MARIE CURIE SAINT-LAURENT-NOUAN
VERCHOT DELPHINE	0360718K	COLLEGE ROLLINAT ARGENTON-SUR-CREUSE
VERCHOT DELPHINE	0360002G	LYCEE GENERAL ROLLINAT ARGENTON-SUR-CREUSE
VERKRUYSSE BENEDICTE	0370071B	COLLEGE LA RABIERE JOUE-LES-TOURS
VERON ANITA	0450017Z	COLLEGE PIERRE DEZARNAULDS CHATILLON-SUR-LOIRE
VERRIER GAEL	0410036S	LYCEE PROFESSIONNEL DENIS PAPIN ROMORANTIN-LANTHENAY
VICTOR-PUJEBET NICOLAS	0371209N	COLLEGE PHILIPPE DE COMMYNES TOURS
VILLARD CAROLINE	0370053G	LP LYCEE DES METIERS GUSTAVE EIFFEL TOURS
VILLEMANT VERONIQUE	0281095N	COLLEGE CHARLES DE GAULLE BU
VILLOUTREIX PASCALE	0180035R	LYCEE POLYVALENT EDOUARD VAILLANT VIERZON

Chef d'établissement Nom Prénom	code USI	Etablissement
VISONNEAU PASCAL	0370022Y	COLLEGE SIMONE VEIL NEUILLE-PONT-PIERRE
VOILLOT AURORE	0451148D	COLLEGE PABLO PICASSO CHALETTE-SUR-LOING
WILLAY AURELIE	0180766K	COLLEGE LE GRAND MEAULNES BOURGES
WNUCK CATHERINE	0410792N	COLLEGE ROBERT LASNEAU VENDOME

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2026-02-04-00003

Arrêté délégation signature en matière
d'activités et d'ordonnancement secondaire à
monsieur DELAVOËT SGAR

ARRÊTÉ

**Portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement
secondaire**

à

**Monsieur David-Anthony DELAVOËT
administrateur de l'État
Secrétaire général pour les affaires régionales**

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2025 du Premier ministre, portant nomination de M. David-Anthony DELAVOËT, administrateur de l'État du 2^e grade, dans les fonctions de secrétaire général pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Guillaume CHOUMERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « politiques publiques » ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2023 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Patrick ELDIN, attaché d'administration de l'État hors classe, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « modernisation et moyens » ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT, administrateur de l'État du 2^e grade, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de la région Centre-Val de Loire, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, circulaires, rapports, correspondances et documents, marchés publics et pièces comptables, relevant des attributions du représentant de l'État dans la région, y compris les recours et les mémoires à produire devant le juge administratif ou judiciaire ainsi que ceux liés aux actes du Conseil Régional dans le cadre du contrôle de légalité, relevant des attributions de l'État dans la région Centre-Val de Loire.

Sont exclus de cette délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public
- la signature des décisions de passer outre refus de visa du contrôleur budgétaire régional et de la saisine du ministre en vue de cette procédure.
- l'exercice des compétences de la préfète de région dans la gestion des crédits de l'État pour lesquels les chefs de service régionaux ont reçu délégation.

Article 2 :

M. David-Anthony DELAVOËT est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 112 « aménagement du territoire – part interrégionale »
- 112 « aménagement du territoire – régionale »
- 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « fonds pour la transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

À ce titre, délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT à l'effet de :

- recevoir les crédits des BOP précités ;
- répartir les crédits entre les unités opérationnelles (UO) chargées de l'exécution financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les UO et entre les actions ou sous-actions de ces BOP.

Article 3 :

Délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Délégation est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT :

a) en qualité de responsable d'unité opérationnelle déléguée, des UO mutualisées et régionales, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 112 « aménagement du territoire – part interrégionale »
- 112 « aménagement du territoire – régionale »
- 119 « Concours spécifiques et administration »
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes »
- 148 « Fonction publique »
- 305 « stratégies économiques »
- 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 362 « écologie »
- 363 « compétitivité »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

b) en qualité de centre de coût

- de l'UO mutualisée du programme 354 « administration territoriale de l'État »

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT en tant que responsable du centre de coût SGAR, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives à l'UO du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État ».

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à M. David-Anthony DELAVOËT à l'effet de signer au nom de la Préfète de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David-Anthony DELAVOËT, les délégations de signature qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, et 5, sont exercées dans les mêmes conditions par M. Guillaume CHOUMERT et par M. Patrick ELDIN, adjoints au SGAR.

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David-Anthony DELAVOËT, de M. Guillaume CHOUMERT et de M. Patrick ELDIN, délégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, et à l'exclusion des correspondances et décisions administratives adressées :

- aux ministres,
- aux parlementaires,
- aux présidents et vice-présidents des assemblées régionale et départementales,
- aux maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement et aux présidents des métropoles et agglomérations des chefs-lieux de département,

à :

1- Mme Cécilia TRANI, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en tant que responsable de l'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État relevant du BOP 137 « égalité entre les femmes et les hommes » et en tant que centre de coût de l'UO du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécilia TRANI, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par Mme Laurène RAJON, directrice adjointe aux droits des femmes et à l'égalité.

2- Mme Isabelle ROBINET, directrice administrative et financière du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'effet notamment de signer, dans la limite de ses attributions :

a) les pièces et documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses et à l'ordonnancement des recettes afférentes aux attributions du secrétariat général pour les affaires régionales, ainsi que des services régionaux pour lesquels les chefs de service n'ont pas reçu de délégation en matière d'ordonnancement secondaire :

- 348 « performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »

- 362 « écologie »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État »

b) les pièces et documents relatifs au budget de fonctionnement du SGAR relevant de l'UO du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État »

c) Un plafond de 20 000 € s'applique par devis, commande ou par dépense.

3- Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire en tant que responsable de l'UO du programme 148, en tant que responsable de la partie formation de l'UO mutualisée du programme 354, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par M. Nicolas LABASQUE, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

4- Mme Priscilla EL GHAZZI, directrice de la plate-forme régionale « achats » au secrétariat général pour les affaires régionales pour :

- les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
- l'ensemble des pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;

Article 8 :

Pour permettre l'exécution des opérations budgétaires découlant du présent arrêté, il est confié aux agents listés :

- à l'annexe 1 pour le progiciel de gestion intégrée CHORUS,
- à l'annexe 2 pour les autres applications,

le soin d'accomplir, pour le compte et au nom du délégant, les actes de gestion relevant des programmes pour lesquels une habilitation Chorus leur a été accordée, dont la certification du service fait.

Article 9 :

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Il abroge l'arrêté préfectoral n° 25.255 du 8 octobre 2025.

Article 10 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire et notifié à chacun des délégataires.

Fait à Orléans, le 4 février 2026
La préfète de la région Centre-Val de Loire
Signé : Sophie BROCAS

Arrêté n°26.024 enregistré le 5 février 2026

Annexe 1 : Habilitations budgétaires Chorus - SGAR Centre-Val de Loire

Profils application : C= consultation - S = saisie - V = validation

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0112-DIR2	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	
		0112-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	
		0112-DIR2-DS45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
		0112-DR45-DS45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
119	Concours spécifiques et administration	0119-C001-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
		0119-C002-DR45	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER	X X	C-S-V C-S-V
137	Égalité entre les femmes et les hommes	0137-CDGC-PR45	Fabienne GODELU Laurène RAJON Cécilia TRANI	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
148	Fonction publique	0148-DAFP-DS45	Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Georgia MOREAU Raniha OULTACHE-BASSEZ Christelle SOL Erwan L'HER	X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
		0148-DAFP-DF45	Sophie CAILLEAUX Nicolas LABASQUE Georgia MOREAU Raniha OULTACHE-BASSEZ Erwan L'HER	X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	0209-CSOL-CPRF	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
305	Stratégies économiques	0305-ESSR-ES45	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER	X X	C-S-V C-S-V
348	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	0348-DP45	Patrick ELDIN Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X	
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	0349-CVAL	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X	
		0349-CVAL-RCVA	Angélique BELLANGER Nadine GUILMAILLE Soline LOTTE Séverine POURADIER	X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
354	Administration territoriale de l'État	0354-DR45	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X	
		0354-DR45-DP45	Angélique BELLANGER Fabienne GODELU Georgia MOREAU Séverine POURADIER Laurène RAJON Cécilia TRANI	X X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V
		0354-DR45-DMUT	Sophie CAILLEAUX Nicolas LABASQUE Georgia MOREAU Raniha OULTACHE-BASSEZ Erwan L'HER	X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
		0354-CPNE-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X	C C-S-V C
362	Plan de relance « Écologie »	0362-CDIE-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Emilie LASGUIGNES Christelle MINIER Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X	C C-S-V C
		0362-MCTR-DR45	Mélanie AUBERT	X	C-S-V

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
			Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X	C-S-V C-S-V
		0362-MCTR-CO45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	C-S-V C-S-V C-S-V
363	Plan de relance « Compétitivité »	0363-DITP-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET Soline LOTTE Isabelle ROBINET	X X X X X	C-S-V C-S-V C-S-V C-S-V C
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	0723-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Isabelle ROBINET Séverine POURADIER	X X X X X	

<p>Consultation CHORUS Formulaire pour les programmes et centres financiers listés ci-dessus</p> <p>Engagement des marchés</p> <p>Consultation CHORUS</p>	<p>Isabelle ROBINET Sarah BERTHELARD Priscilla EL GHAZZI Virginie FOLLENFANT Stéphanie TARRES (arrivée au 01/03/2026) Yvanah SOLTET</p>
---	---

Annexe 2 : Habilitations budgétaires Autres - SGAR Centre-Val de Loire

Applications	Agents habilités
ALICE	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Séverine POURADIER Isabelle ROBINET
CHORUS DT	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Séverine POURADIER Isabelle ROBINET
COLBERT	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER
CHORUS ODA	Sarah BERTHELARD Priscilla EL GHAZZI Virginie FOLLENFANT Stéphanie TARRES (arrivée au 01/03/2026) Yvanah SOLTET
PLACE	Sarah BERTHELARD Priscilla EL GHAZZI Virginie FOLLENFANT Stéphanie TARRES (arrivée au 01/03/2026) Yvanah SOLTET
ROLE PREFET	Christelle MINIER Isabelle ROBINET

**Annexe 3 : Plafonds des dépenses autorisées par carte achat
Centre de délégation SGAR**

Nom du détenteur de la carte	Dépense maximale autorisée par transaction	Dépense maximale autorisée au cours d'une année civile	Paiement dans le cadre de marché (niveau 3)	Référencement de fournisseurs (frais de fonctionnement) ou frais de réception et de représentation
David-Anthony DELAVOËT	1 500,00 €	4 400,00 €	Non	Référencement
David-Anthony DELAVOËT	1 500,00 €	10 000,00 €	Non	Frais de réception et de représentation
Patrick ELDIN	1 500,00 €	7 500,00 €	Non	Référencement
Cécilia TRANI	500,00 €	5 000,00 €	Non	Frais de réception et de représentation